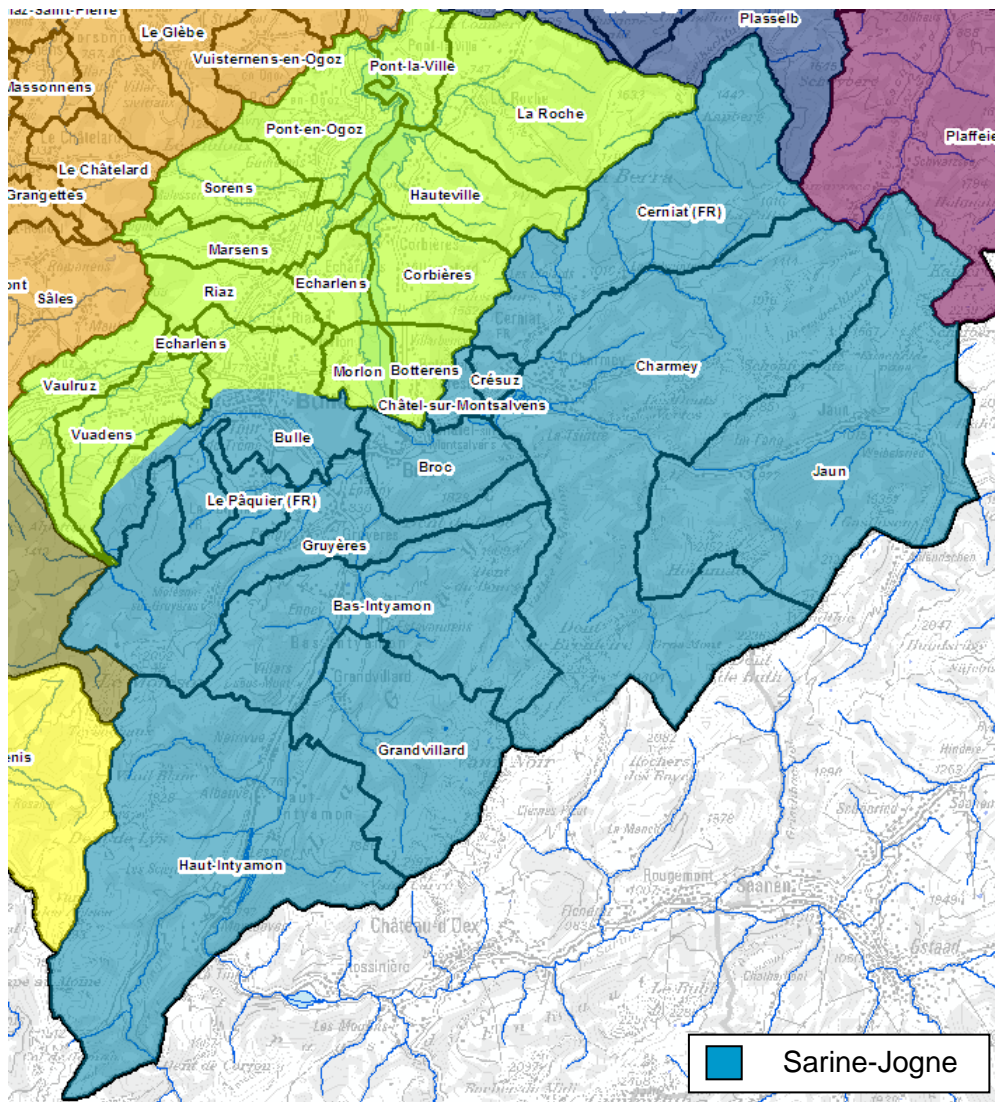




Mise en œuvre de la LCEaux

Proposition de bassins versants Bassin versant SARINE-JOGNE



Nombre de communes	11 (+secteur La Tour-de-Trême)
Nombre d'habitants	16'000
Surface du BV	330 km ²
Langues	français et allemand

Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

Description du découpage

Les critères qui ont prédominé pour la délimitation de ce bassin versant (BV) sont l'hydrographie et l'épuration des eaux. Ce BV recouvre le BV hydrographique supérieur de la Sarine (partie fribourgeoise) ainsi que celui de la Jogne.

Du point de vue de l'épuration des eaux, ce BV correspond à ceux des stations d'épuration (STEP) de Broc et de Charmey. Bien que raccordé sur la STEP de Broc, la commune de Botterens est intégrée au BV LAC DE LA GRUYERE, afin que le découpage s'harmonise avec celui du plan de fusion des communes élaboré par le Préfet.

Tableau de synthèse

Bassins versants hydrographiques	communes du BV											
	Bulle	Grandvillard	Gruyères	Haut-Intyamon	Le Pâquier (FR)	Bas-Intyamon	Broc	Cerniat (FR)	Charmey	Jaun	Châtel-sur-Montsalvens	Crésuz
Haute Sarine	■	■	■	■	■	■	■					
Jogne								■	■	■	■	■
Sionge	■											
Singine								■	■	■		
Gérine								■				
Serbache												

■ communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux du BV Sarine-Jogne
 ■ communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux d'autres BV de gestion des eaux

Stations d'épuration (STEP)	communes du BV											
	Bulle	Grandvillard	Gruyères	Haut-Intyamon	Le Pâquier (FR)	Bas-Intyamon	Broc	Cerniat (FR)	Charmey	Jaun	Châtel-sur-Montsalvens	Crésuz
Broc *	■	■	■	■	■	■	■	▲	▲	▲	▲	▲
Charmey								▲	▲	▲	▲	▲
Vuippens *	■											

■ communes raccordées à des STEP se situant dans le BV Sarine-Jogne (état 2012)
 ■ communes raccordées à des STEP se situant dans un autre BV de gestion des eaux (état 2012)
 ▲ idée de raccordement futur
 * STEP actives si toutes les idées de raccordements étaient mises en oeuvre

Entreprises d'endiguement	communes du BV											
	Bulle	Grandvillard	Gruyères	Haut-Intyamon	Le Pâquier (FR)	Bas-Intyamon	Broc	Cerniat (FR)	Charmey	Jaun	Châtel-sur-Montsalvens	Crésuz
Sionge	■											
Sarine			■	■								
Trême	■		■		■	■						
IBS Sense Oberland								■	■	■		
Schwarzsee								■	■	■		
Aergera Höllbach								■				
Cuetze								■				
Gros-Mont									■	■		

■ communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans le BV Sarine-Jogne
 ■ communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans d'autres BV

Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > La Sarine traverse les cantons de Berne et de Vaud avant d'entrer dans le canton de Fribourg. Le cas échéant, une coordination, avec les cantons de Berne et de Vaud et/ou avec les communes bernoises et vaudoises concernées devrait être prise en compte.
- > Pour de projets concernant l'embouchure de la Sarine dans le lac de la Gruyère, une coordination avec le BV SARINE-JOGNE pourrait être utile.
- > La Trême, un des principaux affluents de la Sarine, fait la frontière entre les BV SARINE-JOGNE et HAUTE BROYE et plusieurs de ses affluents amont prennent leur source dans le BV HAUTE BROYE. Pour des projets qui touchent à ces cours d'eau, une coordination avec le BV HAUTE BROYE devrait être envisagée.
- > Plusieurs communes de ce BV font actuellement partie de l'entreprise d'endiguement de la Sionge et/ou de la Trême, qui concernent aussi les BV LAC DE LA GRUYÈRE, HAUTE BROYE, GLÂNE-NEIRIGUE et VEVEYSE. Pour des projets concernant ces deux cours d'eau, une collaboration entre les BV concernés pourrait s'avérer utile.
- > Les communes de Cerniat, Charmey et Jaun font actuellement partie de deux ou trois des entreprises d'endiguement suivantes: Mehrzweckgenossenschaft Aergera Höllbach, IBS Sense Oberland et Mehrzweckgenossenschaft Schwarzsee. Celles-ci recouvrent aussi une partie d'un ou plusieurs des BV GÉRINE, LAC DE LA GRUYÈRE et HAUTE SINGINE. Pour des projets concernant des cours d'eau qui traversent ou longent plusieurs BV, une collaboration entre les BV concernés pourrait s'avérer utile.
- > Le découpage de la commune de Bulle se fait selon la délimitation des BV des deux STEP auxquelles Bulle est raccordée (Broc et Vuippens). La commune de Bulle doit coordonner ses implications dans les deux BV de gestion des eaux auxquels elle appartient (LAC DE LA GRUYÈRE et SARINE-JOGNE). En ce qui concerne l'assainissement ainsi que l'entretien de la Sionge et de la Trême, une coordination est actuellement déjà nécessaire et peut servir de base pour le futur.

Renseignements

—
Service de l'environnement SEn
Section protection des eaux

Rte de la Fonderie 2, 1701 Fribourg

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

Service des ponts et chaussées SPC
Section lacs et cours d'eau

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +26 305 37 37, F +26 305 37 38

Août 2013